

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de budget programme pour la période biennale 1986-1987, dont le financement sera assuré par le budget ordinaire et d'autres sources de fonds,<sup>2</sup>

PRIE le Directeur régional de transmettre ce projet au Directeur général pour examen et inclusion dans son projet de budget programme pour la période biennale 1986-1987.

Septième séance, 10 septembre 1984

2 Document WPR/RC35/3.